

## Décision relative aux demandes d'ajouts de nouveaux noms commerciaux d'un produit phytopharmaceutique

---

*Vu les dispositions du règlement (CE) n° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,*

*Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,*

*Vu les demandes d'ajouts de quatre nouveaux noms commerciaux au produit phytopharmaceutique*  
**LS METSULF 200**

*de la société*                      *LIFE SCIENTIFIC LTD*

*enregistrées sous les*    *n° 2025-0593, 2025-0594 ;2025-0595 et 2025-0596*

La mise sur le marché du produit phytopharmaceutique désigné ci-dessus **est autorisée** en France pour les noms précisés dans la présente décision.

La présente décision s'applique sans préjudice des autres dispositions applicables.

Les nouveaux noms commerciaux ajoutés par la présente décision sont les noms ARDEUR WG, BEZEL WG, DRAKILUX et LAYA.

<b>Informations générales sur le produit</b>	
<b>Noms du produit</b>	LS METSULF 200 ARDEUR WG BEZEL WG DRAKILUX LAYA
<b>Type de produit</b>	Générique
<b>Titulaire</b>	LIFE SCIENTIFIC LTD Block 4 Belfield Office Park Beech Hill Road D04V972 DUBLIN 4 Irlande
<b>Formulation</b>	Granulé dispersable (WG)
Contenant	200 g/kg - metsulfuron-méthyle
<b>Numéro d'intrant</b>	1070-2021.01
<b>Numéro d'AMM</b>	2240555
<b>Fonction</b>	Herbicide
<b>Gamme d'usage</b>	Professionnel

La présente décision peut être retirée ou modifiée si des éléments le justifient.

L'échéance de validité de la présente décision correspond à celle de l'autorisation du produit.

A Maisons-Alfort, le 17/03/2025

Pour le directeur général et par délégation  
Le directeur des autorisations  
de mise sur le marché

DocuSigned by:

*Bertrand BITAUD*

33BC435FF8C6444...